



COMMUNE
d'ARTRES
(59269)

N° 2 Octobre 2008

L'ARTRESIEN

VALENCIENNES
METROPOLE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Solidaires
pour gagner
l'Avenir



édito

Le mot du Maire
Christian LERAT

C'est la rentrée.
L'équipe municipale et moi-

même espérons que vous avez passé d'agréables vacances.

Aux familles qui ont perdu un être cher nous leur présentons nos sincères condoléances.

Nos vœux de bonheur à ceux et celles qui se sont unis par le mariage et nos félicitations aux parents ayant eu la joie d'accueillir un nouveau-né.

Par courrier daté du 25 juin 2008 reçu en Mairie le 30 juin, l'avis de la Chambre Régionale des Comptes du Nord Pas-de-Calais nous a été communiqué.

Comme l'indique le tableau de la Chambre Régionale des Comptes, le déficit constaté est de 236 151 euros (1 549 049 francs) soit 19,16% des recettes totales et 35,22% des recettes de fonctionnement.

(Le document complet peut être lu en Mairie.)

Nous sommes bien loin des propos tenus par mon prédécesseur lors des vœux 2008 où nous avions compris être parmi les meilleurs (à ses dires), concernant la gestion de la commune.

Propos qui m'ont été réitérés lors de la passation de service le mercredi 12 mars 2008.

La démarche est intellectuellement malhonnête puisque dans la foulée nous devons voter le compte administratif 2007 et le budget 2008 sur la base de la présentation par la secrétaire de Mairie en place à cette époque de chiffres tronqués puisque le solde présenté, dépourvu de signe distinctif (+ ou -) pouvait compte tenu des propos du Maire précédent laisser croire un budget bénéficiaire.

Le déficit 2007 est imputable aux restes à réaliser, notamment du fait de subventions d'équipement attendues et non concrétisées à hauteur d'environ 250 000€ et de l'absence de recours à l'emprunt sur l'exercice 2007 en compensation des subventions non perçues. (ce qui est une grave faute de gestion).

Mais le vote a été un mal pour un bien car cela a permis l'intervention des pouvoirs publics.

Sommaire

Éditorial	Page 1
Bienvenue Sabine.....	Page 2
Bienvenue Iole	Page 3
Notification	Page 4
Solidarité	Page 5
Travaux	
• Le déluge du 3 Août	
• Rue du Pont	
Service	Page 6
• CPAM	
• Défibrillateur	
Communication.....	Page 7
• Orange	
• Internet	
• Cyber-base	
Les Jonquilles	Page 8
Randonnée	
École	Page 9
Activité.....	Page 10
• Les Boîtes	
• La Truite Artienne	
Fête Nationale	Page 11
Motion de défiance	Page 12

+ 4 pages Spécial finances

Le chiffre

35,2%

C'est le **déficit** du compte
administratif **2007**
de la commune d'Artres !
(Constaté par la Chambre
Régionale des Comptes)

Lors de notre profession de foi nous avons déclaré vouloir faire effectuer un audit des comptes de la commune. Cet audit a donc eu lieu à la demande de Monsieur le Préfet du Nord.

Partiel certes mais cette mise au point nous servira de base d'analyses.

Faut-il lier ce constat avec le départ rapide de notre Secrétaire qui m'avait déclaré à ma demande après les élections, ne pas vouloir partir mais que compte tenu de son niveau ne terminerait pas sa carrière à Artres ?.

Entre-temps lors de la réunion du conseil du 11 juillet et sur proposition d'un conseiller une motion de défiance (manque de confiance) a été votée à bulletin secret à l'encontre de notre secrétaire Melle MALEWICZ. Résultat du vote 13 pour et 2 abstentions.

Lors de cette même réunion, il a été adopté une série de mesures visant à rétablir l'équilibre budgétaire : Correction des restes à réaliser, suppression de dépenses pour un montant de 19 136€ et emprunt à augmenter de 87 964€.

Lors de notre mise au courant (qui continue) nous avons commencé à lire les délibérations précédentes. : Morceaux choisis :

1. *La commune a vendu en 1993 pour 150 000 francs (à l'époque) des parcelles de la zone artisanale à une SCI ... payable en 15 ans à raison de 10 000 francs l'an. C'est à dire sans intérêt et avec un pouvoir d'achat en perte. 10 000 francs 2008 ne valent pas les 10 000 francs de 1993.*

Dans ce cas précis la commune a servi de banque les intérêts en moins.

2. *Toujours à la zone artisanale, vente en 2006 d'une parcelle pour un prix de 10 700€ à une société de la zone artisanale alors qu'une proposition de 15 000€ avait été faite par une autre société de cette même zone.*
3. *Réparation du clocher de l'église déjà évoquée lors du conseil du 24/02/05, depuis rien n'a été fait et sans jeu de mot l'ardoise n'en sera que plus lourde en 2009 !*
4. *Conseil du 06/12/2005 évocation de la remise à niveau de la maison « Maria » aménagement de cuisine, toilettes,coût 160 000€ HT (191 360 € TTC). Trois ans plus tard nous arrivons à plus de 870 000€ Et le financement de la salle des fêtes n'est pas assuré en totalité au moment où paraît l'Artrésien.*

Nous ne manquerons pas de vous informer de la suite.

Je profite de cet éditorial, pour au nom de la municipalité, souhaiter la bienvenue à notre nouvelle secrétaire générale de Mairie Madame Sabine Marongiu et à notre nouvelle directrice d'école Madame Iole Lobina..

Extrait du tableau de la Chambre Régionale des Comptes

Exécution du budget		Dépenses	Recettes
Réalizations de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 558 852	G 526 292
	Section de l'investissement	B 246 073	H 423 867
		+	+
Reports de l'exercice N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C Si déficit	I Si excédent 144 212
	Report en section d'investissement (001)	D Si déficit 46 017	J Si excédent
		=	=
Total (réalisation + report)		=A+B+C+D 850 942	=G+H+I+J 1 094 371
Reste à réaliser à reporter en N+1	Section de fonctionnement	E	K
	Section d'investissement	F 617 521	L 137 941
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F 617 521	=K+L 137 941
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=A+C+E 558 852	=G+I+K 670 503
	Section d'investissement	=B+D+F 909 611	=H+J+L 561 808
	Total cumulé	M 1 468 463 =A+B+C+D+E+F	N 1 232 312 =G+H+I+J+K+L
Niveau du déficit			
Déficit constaté		= N-M	-236 151
Part dans les recettes de la section de fonctionnement		= (N-M)/(G+I+K)	-35,2 %

Mise en recouvrement des Impôts locaux

Les rôles des impôts locaux n'ont pas encore été mis en recouvrement **en raison de la saisine de la Chambre Régionale des Comptes par Monsieur le Préfet du Nord.**

Les mesures prises par la municipalité pour rétablir l'équilibre budgétaire ayant été validées par les autorités compétentes, la mise en recouvrement des rôles devrait intervenir au plus tard le 31 octobre 2008 avec comme date de paiement le 15 novembre ou le 15 décembre 2008.

Bienvenue à Sabine MARONGIU !

Notre nouvelle secrétaire générale de la mairie

L'Artrésien : « Bienvenue Sabine, la commune d'Artres est très contente de vous accueillir, quel est votre sentiment après quelques semaines dans vos nouvelles fonctions ? »

Sabine : « Lorsque j'ai appris que le poste de Secrétaire Générale se libérait, je n'ai pas hésité un seul instant. Ce que j'apprécie à Artres, c'est son esprit de ruralité et surtout la possibilité d'être proche des administrés »

- « Quels sont vos objectifs ? »

- « Le service public est ma priorité ainsi que l'appui des projets de la nouvelle équipe municipale avec qui je travaille en parfaite harmonie. Je souhaite faire profiter de mon expérience, de ma polyvalence au maximum ; cette commune est en évolution tout en gardant son cachet villageois, si précieux de nos jours ; je perçois ce changement de mairie avec enthousiasme »

- « Avez-vous d'autres passions ? »

- « Oui, je suis bénévole active auprès d'une association qui me tient à cœur : Handicap International ; cette activité se réalise sur mon temps libre et c'est toujours un plaisir que de préparer des actions avec une équipe de bénévoles enthousiastes et dynamiques »

- « Quel genre d'actions faites-vous ? »

- « Des actions de sensibilisation au handicap auprès d'étudiants, collégiens ou élèves à la demande des enseignants ; des journées « Vivre ensemble » où se mêlent pour TOUS activités de loisirs et de sports, mais aussi des parcours en fauteuil roulant pour que les personnes valides puissent se mettre à la place des personnes handicapées ; et, comme partout en France, une fois l'an, la Pyramide de Chaussures... »



Bienvenue à Iole LOBINA !

Nouvelle directrice d'école

L'Artrésien : Nous sommes ravis de votre nomination à l'école de la Rhônelle, quelles sont vos impressions quelques semaines après la rentrée ?

Mme Lobina : Artres est un village verdoyant, apaisant ; pour m'y rendre, je traverse la campagne et arrive sereine à l'école, j'ai l'impression d'être encore en vacances.

De plus, j'ai été très bien accueillie par l'équipe pédagogique, les parents, le comité, l'association des parents d'élèves et la municipalité. A tout cela, il faut ajouter le calme et la gentillesse des enfants.

- Avez-vous des projets particuliers ?

- Pour l'instant, l'équipe pédagogique et moi-même poursuivons les actions engagées : l'école dans la nature, la semaine du goût (du 13 au 18 octobre) pour ce début d'année. Nous envisageons un spectacle de Noël, des concerts autour des poèmes de Prévert.

A l'avenir, je souhaiterais développer un axe culturel (musique, langues) et permettre à l'école de se différencier et d'avoir une identité.



Faire connaître et perdurer la qualité de vie, le climat serein et convivial d'une école de village si différente d'une école en centre ville me semble une priorité.

L'équipe pédagogique, très sympathique souhaite un dialogue constructif.

Avancer ensemble pourrait être notre leitmotiv.

- Avez-vous des souhaits particuliers ?

- Mon bureau est excentré et m'isole mais c'est la configuration de l'école.

Artres est une petite commune dont le budget ne peut rivaliser avec d'autres municipalités mais j'espère qu'ensemble, nous pourrons contribuer au maintien de l'école car pour moi, l'école est l'âme du village.

AVIS A LA POPULATION :

Pour la semaine du goût, Mme Lobina et l'équipe pédagogique demandent à tous les habitants d'Artres, ayant trop de fruits dans leur verger de les donner à l'école pour réaliser une salade de fruits dans le cadre de la semaine du goût.

Merci à tous !



NOTIFICATION

Prochaine collecte des encombrants le jeudi 16 octobre

Attention : veuillez ne pas mettre les déchets suivants : pneus, pot de peinture, batteries, bidons d'huile, gravats, pierres, déchets industriels

Accueil périscolaire : 7h30-8h30 et 16h30-18h00

Les tarifs sont actuellement de 1 euro le matin et 1 euro le soir.

Cantine :

Les tarifs au 1^{er} septembre sont les suivants : **2.98 euros le ticket, soit 29.80 euros le carnet.**

Horaire d'ouverture de la mairie:

Conformément à nos engagements, une réflexion a été engagée pour vous faciliter l'accès à la mairie le samedi matin de 9h à 11h.

Lors du conseil municipal du 24 juin 2008, l'assemblée s'est mis d'accord sur un test de 2 élus présents tous les samedis matins.

Période de test : du samedi 18 octobre au 20 décembre 2008

Pétanque :

Ami(e)s boulistes l'activité du club a redémarré son activité le 13 septembre les entrainements ont lieu les samedis à partir de 15 heures si le temps le permet (Contact : Marcel SANTER)

Brocante : Pourquoi, il n'y a pas de brocante à ARTRES, cette année ?

*Une brocante est une vente au déballage soumise au respect des dispositions de la Loi (article L320 du code de commerce) et notamment au **respect des délais de demande de l'autorisation**.*

La décision d'organiser une brocante ne peut être prise qu'à l'initiative de l'association « ARTRES EN LIESSE » qui doit alors demander l'autorisation de l'organiser auprès de la préfecture.

Compte tenu de la démission de la présidente et de la constitution du nouveau bureau de l'association, la demande d'organisation de la brocante n'a pas été formulée dans les délais prescrits par la Loi.

Le Président Claude MARTEENS regrette que cette manifestation n'ait donc pu avoir lieu et proposera une nouvelle date qui répondra aux attentes des Artrésiens.

La mairie le déplore également, mais celle-ci ne peut être tenue responsable de la non organisation de cette manifestation qui ne rentre pas dans son domaine de compétence.

SOLIDARITE



La solidarité n'est pas un vain mot pour les Artrésien(ne)s

Le 03 Août 2008, une tornade s'abattait sur la région Sambre ; devant l'étendue des dégâts et la détresse des sinistrés, la municipalité a fait appel à la générosité des Artrésiens afin de venir en aide aux habitants des villages et villes touchées par ce cataclysme.

Outre les dons collectés pour l'Association des maires du Nord, 10 m³ de draps, couvertures, vaisselle, vêtements, denrées alimentaires non périssables ont été acheminés le 14 août à Boussières-sur-Sambre.

Un grand merci à tous les habitants pour leurs dons !!

Suite aux catastrophes naturelles survenues dans la région, la municipalité souhaiterait ouvrir un registre pour répertorier les bonnes volontés susceptibles d'aider les personnes âgées ou les sinistrés du village en cas de problème.

TRAVAUX



Marcel SENTER
Adjoint aux travaux

Suite au déluge du dimanche 03 Août, les ouvriers communaux, les habitants concernés et un volontaire (Maxime DUMONT) ont participé au déblaiement des murs effondrés formant les berges du lit du ruisseau dit « le caillou ». Plusieurs tonnes de briques ont pu ainsi être retirées.

Merci à tous les intervenants pour leur dévouement et leur réactivité.



La rue du Pont

Du vendredi 29 Août au soir au jeudi 04 septembre, la circulation a été coupée dans la rue du Pont qui conduit vers Maresches et Préseau.

Depuis elle a été rétablie en circulation alternée pour les VL mais interdite pour tous les engins de plus de 3,5 tonnes

La municipalité est intervenue auprès de Val Métropole afin de faciliter le ramassage des poubelles et déchets verts pour les riverains isolés qui bénéficient de la collecte de PRESEAU



Rétrospective :

Vendredi après-midi, des riverains constatent que de l'eau déborde sur le pont, qui enjambe la Rhônelle. Rapidement prévenus, le Sian du Quesnoy et le Conseil Général du Nord interviennent immédiatement. Antoine Simon, directeur du centre Quercitain du Sian, constate alors que l'eau qui s'écoule sur la chaussée provient d'une rupture de la canalisation de refoulement des eaux usées vers la station d'épuration de MARESCHEs et que la réparation est urgente pour éviter tout risque de pollution de la Rhônelle.

Marc Louis, directeur de la subdivision denaisienne de la voirie et son équipe d'astreinte accident se joignent alors aux travaux qui consistent d'abord à réparer la fuite pour prévenir à un basculement possible du muret du pont qui déjà, semblait avoir bougé.

La cellule ouvrage d'art du conseil Général du Nord et le SIAN sont venus procéder à un diagnostic de l'ensemble mais en attendant, la municipalité a évidemment dû signer un arrêté y interdisant la circulation.

Les travaux de réfection du pont doivent être entrepris. La rue du Pont devrait être praticable ...dans 6 mois au mieux !!!

Les agriculteurs déplorent la fermeture de la circulation pour leurs engins agricoles ce qui engendre un surcoût pour leur exploitation.

SERVICES



Liliane ANDRE
1^{ère} Adjointe



La CPAM (caisse primaire d'assurance maladie) a annoncé par courrier la suppression de la permanence qu'elle tenait en mairie le vendredi de 14h à 16h en semaines impaires.

La municipalité a envoyé un courrier demandant le maintien d'une permanence une fois par mois.

La réponse est malheureusement négative, la raison invoquée est la trop faible fréquentation de la permanence suite à une enquête des services de la CPAM.

Bibliothèque : Il est rappelé aux habitants d'Artres que les prêts de livres à la bibliothèque sont gratuits. Une meilleure fréquentation permettrait un renouvellement de livres plus conséquent.

Horaires : Mardi de 16h à 18h – vendredi de 13h30 à 15h - samedi de 11h30 à 12h

L'association Pause-vermeille informe les Artrésiens qu'elle exerce à domicile des ateliers de mémoire. Ces prestations peuvent bénéficier d'une réduction fiscale ou d'une prise en charge APA.

Contact : Association Pause Vermeille

5 chemin de Roisin 59144 ETH ☎ 06.37.21.00.39 – <http://www.pausevermeille.com>



Défibrillateur



Une réunion d'information sur les défibrillateurs a été organisée à Préseau le 3 juin 2008 par le sénateur Alex Türk. Actuellement, aux USA 24% des personnes victimes de fibrillation hors domicile sont sauvées grâce au défibrillateur cardiaque automatique...seulement 2% en France ! Si le taux de survie américain était atteint, près de 4000 vies par an pourraient être sauvées en France.

Pour permettre l'installation des défibrillateurs dans les communes une subvention de 50% est accordée par la réserve parlementaire.

Des informations complémentaires suivront : emplacement de l'appareil, pratiques...

Le 24 juin le Conseil Municipal a voté pour l'obtention d'un défibrillateur automatique (1/1000 habitants).

Tous concernés ! Le défenseur de l'équipe de football de Valenciennes, David Sommeil a été victime à l'entraînement d'un malaise cardiaque le 20 août. Secouru très rapidement à l'aide d'un défibrillateur (semi-automatique), il a pu être transporté à l'hôpital. Ses jours ne sont plus en danger.



COMMUNICATION



Patrick BERGAMINI
Conseiller et communication
06.01.82.81.84
bergamini.patrick@neuf.fr

Cyber-base

Afin d'aider véritablement les habitants à apprivoiser les nouvelles technologies de l'information et de la communication, l'équipe municipale a revu les tarifs d'adhésion à la baisse ainsi que la mise en place de programmes d'initiation.

(Accès Internet, courrier électronique, Word, Excel, ateliers, jeux réseau, jeux en ligne, etc..).



Cyber-base
19 rue de la Fabrique
59269 ARTRES
Tél : 03/27/47/24/59
Fax : 03/27/27/29/30

Horaires d'ouverture Lundi de 14:00 à 18:00. Jeudi de 08:45 à 11:15 et de 15:30 à 18:30. Samedi de 09:00 à 11:30 et de 14:30 à 16:30.

Tarifs annuels :

5 euros pour les chômeurs, retraités et familles nombreuses (> 3 enfants)

10 euros pour les autres Artrésien

15 euros pour les extérieurs

Atelier :

Lundi de 16h30 à 18h Découvrir INTERNET	Jeudi de 16h30 à 18h Application autour de la photo	Samedi de 9h30 à 11h Application open office	Samedi de 15h à 16h Jeux équipe en réseau Paint-ball
---	---	--	--

Nota : toute autre application est possible pendant les horaires d'ouverture (travail personnel, internet, initiation, etc....)

Engagement 9 : Un accès à la communication pour tous

La municipalité a engagé une démarche pour **l'installation d'une antenne ORANGE** afin d'améliorer la réception conformément à nos engagements.

Un nouvel émetteur pourrait être mis en place au cours du premier semestre 2009.

Celui-ci sera implanté sur le château d'eau de notre commune.

Le coût sera pris totalement en charge par l'opérateur Orange.



Internet : Le démarrage du site communal n'a pas pu démarrer comme prévu début juillet. Une réunion s'est tenue avec l'association « RVVN » le vendredi 22 août 2008 à la mairie de Valenciennes (Liliane ANDRE- Patrick BERGAMINI et Julien DETRIVIERE) pour valider l'avancement : La finalisation de la création des pages web, l'administration des fichiers ainsi que les médias sont en cours. (Renseignements sur l'association : <http://www.rvvn.org>)



LES JONQUILLES

Outre les réunions qui se déroulent le mercredi, tous les quinze jours au Centre Municipal, le club inter âge des Jonquilles organise plusieurs manifestations :



- Le 1^{er} octobre : fête de la bière au Père Mathieu
- Le 28 octobre : repas publicitaire ? (A confirmer)
- Le 26 novembre : Dégustation du beaujolais nouveau
- Le 03 décembre : Goûter de la Saint-Nicolas
- Le 14 décembre : Repas de Noël à Marly
- Le 06 janvier 2009 : Galette des rois

Un appel est lancé aux habitants d'Artres pour venir nous rejoindre

RANDONNÉE



L'HADI NEZLA
Adjoint à la jeunesse et sports

Vous qui aimez marcher dans la nature, rejoignez-nous tous les dimanches à 9h30 et les jeudi 9h30 ou 15h place de la mairie. Des groupes de niveau sont constitués. Chaque sortie est affichée en mairie, au centre municipal et sur les panneaux d'affichage. Contact : L'HADI

ECOLE

Samedi 28 juin : Une belle réussite cette fête d'école !!!

De nombreux parents et villageois sont venus en nombre pour apprécier cette fête au grand air au sein même de l'école, trouvant cette fête chaleureuse et conviviale, même la météo était de la partie !

Un grand merci aux enfants et leurs enseignantes, qui nous ont offert un spectacle de qualité mêlant danses, chants et théâtre.

Merci également à Mme Delbaere (ancienne directrice de cette école et actuelle DDEN) qui chaque année non seulement nous honore de sa présence, mais en plus participe financièrement avec l'Association des Parents d'Élèves à l'achat des dictionnaires pour les élèves qui partent au collège.

Cette fête n'aurait pu être une réussite sans l'investissement important des membres de l'Association des Parents d'Élèves, qui avaient organisé jeux, buvettes et restauration pour le plus grand plaisir de tous.

Enfin, merci à Mme Lobina la nouvelle Directrice de l'école qui avait fait le déplacement pour témoigner de l'intérêt qu'elle porte à notre école, et nous lui souhaitons la bienvenue et une bonne continuation.



ACTIVITES

Tournoi de football organisé par « Les Boêtes »

C'est sous le parrainage de David DUCOURTIOUX et Luigi PIERONI, joueurs du VAFC et sous les auspices de Mr LERAT, Maire et de Mme ANDRE, premier adjoint de la commune, que les résidents et l'équipe éducative du Foyer de vie « Les Boêtes » ont organisé ce jeudi 11 septembre la 5^{ème} édition du tournoi de football qui cette année a réuni 7 établissements.

Le tournoi a connu une belle affluence et c'est au total 150 personnes qui se sont réunies dans une ambiance sportive et bon enfant.

Bravo à tous pour leur participation et record à battre pour l'année prochaine !



La Truite Artrienne a réuni soixante pêcheurs

La fête de la pêche organisée par les responsables de la Truite Artrienne et leurs épouses, sous la conduite d'Yvon Joigneaux, a connu un franc succès.



Une soixantaine de pêcheurs se sont retrouvés sur les berges de la Rhônelle à l'occasion de cette fête annuelle de la pêche, pour laquelle 100 kg de truites arc-en-ciel, trente truites de 800 g et quatre de 3 kg avaient été déversées.

Le président de la Truite Artrienne, Jean-Marie Stevens, ne manqua pas de remercier tous les acteurs de cette fête.

Fête nationale 2008

1
3

1
4

J
U
I
L
L
E
T

2
0
0
8



Daniel COQUELLE
Adjoint à la vie associative, fêtes et cérémonies

VOTE D'UNE MOTION DE DEFIANCE AU CONSEIL MUNICIPAL D'ARTRES A L'ENCONTRE DE Mlle MALEWICZ, ATTACHEE TERRITORIALE.

Avant-propos.

Le 2 avril 2008, le Conseil Municipal, nouvellement élu, a été invité à se réunir pour voter en urgence, **en séance publique**, le compte administratif 2007 et le budget primitif 2008, élaboré par la précédente équipe municipale conduite par M LAFONT.

M^{elle} Yseult MALEWICZ, Attachée Territoriale, qui avait établi les documents techniques, était chargée de nous présenter synthétiquement par projection de tableaux synoptiques, les principaux éléments comptables du compte administratif 2007 et du budget primitif 2008.

Après analyse des éléments comptables (section de fonctionnement et d'investissement du compte administratif 2007 et du budget primitif 2008), on constate que la section fonctionnement du compte administratif 2007 était déficitaire.

Lors de la présentation de Mlle MALEWICZ du budget primitif 2008, le résultat déficitaire de la section fonctionnement du compte administratif 2007 n'apparaissait pas sauf un état d'un report positif de l'année n-1. Dans les tableaux présentés à l'écran, aucune indication ne précisait que nous étions en déficit en section fonctionnement.

(..)le résultat déficitaire de la section fonctionnement du compte 2007 n'apparaissait pas dans la présentation de M^{elle} MALEWICZ (..)

(..)le résultat déficitaire de la section investissement n'apparaissait pas dans la présentation de Melle MALEWICZ (..)

En ce qui concerne la section investissement, elle a également omis de nous préciser que celui-ci était présenté en déficit du fait du non-octroi d'une subvention sollicitée. Aucune indication ne précisait que la section d'investissement était en déficit..

Malgré nos objections et nos questions, M^{elle} MALEWICZ nous a fait voter le compte administratif 2007 en déficit sans nous l'annoncer clairement, implicitement ou explicitement, en ne faisant pas apparaître les véritables données comptables du compte administratif 2007 en déficit de plus de 10%, dont les résultats ont été reportés nécessairement sur le budget primitif 2008.

Présentation de la motion de défiance à l'encontre de Mlle Yseult MALEWICZ, Attachée Territoriale.

Compte tenu des éléments présentés ci-après :

Nous, élus au Conseil Municipal de la commune d'ARTRES, avons pris en considération la transmission des comptes administratifs 2007 et du budget primitif 2008 par Monsieur le Préfet du Nord à la commission d'examen de la Chambre Régionale des Comptes résultant de la constatation de la présentation d'un compte administratif 2007 en déficit de plus de 10%.

Nous, élus du Conseil Municipal de la commune d'ARTRES, avons pris en considération les propositions de la Chambre Régionale des Comptes et l'aviserons des décisions que le Conseil Municipal d'ARTRES envisage de prendre pour rétablir rapidement l'équilibre du budget communal.

Cependant, nous tenons officiellement à faire savoir qu'une motion de défiance a été présentée au vote du Conseil Municipal, ce vendredi 11 juillet 2008, à l'encontre de Mlle MALEWICZ, Attachée Territoriale, pour n'avoir pas présenté convenablement au moment du vote qui s'est déroulé en séance publique le 2 avril 2008, au Conseil Municipal nouvellement élu de la commune d'ARTRES, les véritables résultats du compte administratif 2007 en déficit et leurs répercussions sur le budget primitif 2008.

Mlle MALEWICZ qui a élaboré le compte administratif 2007 et le budget primitif 2008 ne pouvait ignorer qu'elle faisait voter au Conseil Municipal nouvellement élu un compte administratif 2007 en déficit de plus de 10%.

Si le Conseil Municipal de la commune d'ARTRES avait été informé de l'importance du déficit du compte administratif 2007, il ne l'aurait certainement pas avalisé par un vote à l'unanimité, et il aurait débattu de nouvelles orientations au budget primitif 2008.



spécial finances

Situation financière de la commune d'Artres

Comme nous vous l'avions annoncé au cours de la campagne électorale, nous avons procédé dès le mois d'avril 2008 à une première analyse des comptes et de la gestion financière de la commune d'Artres au 31/12/2007 résultant de la gestion de l'équipe précédente conduite par M Lafont. Nous vous avons également annoncé dans nos premiers bulletins municipaux que ceux-ci n'étaient pas bons.

Nous vous avons dit également que nous étions dans l'attente des décisions de la chambre régionale des comptes qui avait été saisie par M Le Préfet de l'examen du compte administratif 2007 car celui-ci présentait un déficit de plus de 10% et du budget primitif 2008, documents qui avaient été élaborés par l'équipe municipale précédente conduite par M Lafont

Le compte administratif 2007 reflète la gestion de la commune au cours de l'année 2007, donc de la gestion de l'équipe municipale sortante. Ce déficit du compte administratif 2007 a nécessairement un impact sur la confection et l'exécution du budget primitif 2008 dont nous avons aujourd'hui la charge.

« **Le compte administratif 2007 reflète la gestion de la commune au cours de l'année 2007, donc de la gestion de M. Lafont** »

Nous avons souhaité, par souci de sincérité, informer les administrés de la commune d'Artres du contenu des deux rapports qui nous ont été adressés par la Chambre régionale des comptes et par M le percepteur, dont les termes peuvent paraître parfois techniques et abscons, mais qui reflètent la situation exacte des finances de la commune au 31 décembre 2007.

I) Nous vous livrons ci-dessous des extraits significatifs du rapport de la chambre régionale des comptes qui a déclaré recevable la saisine de M le Préfet du Nord ainsi que celui de M Le Percepteur sur la situation de la trésorerie de la commune au 31/12/2007.

1.1 Le 25 juin 2008, la chambre régionale des comptes nous a adressé son rapport .

Dans son avis relatif au déficit du compte administratif 2007, La Chambre régionale des comptes constate que : « *le résultat consolidé du compte administratif de la commune d'Artres présente un déficit de 236 150, 84€ soit 35,22% des recettes de fonctionnement ; (...) que ce déficit 2007 est imputable aux restes à réaliser notamment du fait de subventions d'équipement attendues et non concrétisées à hauteur d'environ 250 K€ et de l'absence de recours à l'emprunt sur l'exercice 2007 en compensation des subventions non perçues* »

1.2 En mai 2008, Monsieur le Percepteur nous a transmis le rapport d'analyse de la situation financière de la commune d'Artres au 31/12/2007

Les analyses de M Le Percepteur concernent notamment le besoin en fonds de roulement , le fonds de roulement, la trésorerie et la capacité d'autofinancement de la commune. Nous vous présentons ci-contre les analyses relatives à l'état de la trésorerie de la commune et de sa capacité d'autofinancement au 31 décembre 2007.

- **La trésorerie :**

« La trésorerie au 31/12/2007 représente 6 mois de dépenses courantes mais elle risque de se dégrader fortement sous l'effet d'une dégradation du résultat cumulé de fonctionnement et du programme 2008 financé en partie par des subventions ».

- **La capacité d'autofinancement de la commune.**

« La capacité d'autofinancement est en baisse. La capacité d'autofinancement représente l'excédent résultant du fonctionnement inutilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursement de la dette, dépenses d'investissements). Cette capacité d'autofinancement qui était structurellement positive jusqu'en 2006 s'est fortement dégradée en 2007 due à la stagnation des recettes (DGE) et à la croissance des dépenses courantes ».

Conclusion.

Les rapports de situation de la Chambre régionale des comptes et de Monsieur le Percepteur concernant la situation financière de la commune d'Artres sont très explicites. Le déficit de la commune en 2007 de plus de 236 000€ représente 35% des ressources de fonctionnement de la commune. Ce déficit de 2007 est d'autant plus préoccupant qu'il a un impact immédiat sur l'exécution du budget de l'année en cours et notamment sur la section « investissement » comprenant la réalisation de la rénovation de la salle des fêtes dont le marché avait été lancé par M Lafont.

Cette situation comme l'indique M Le Percepteur dans son rapport conduit à une trésorerie tendue et hypothèque sérieusement la capacité d'autofinancement à court terme de la commune.

Nous héritons donc d'une gestion calamiteuse des budgets de fonctionnement et d'investissement de la commune d'Artres et d'une situation de trésorerie tendue.

Cette situation est d'autant plus inquiétante que la commune d'Artres n'a plus de biens domaniaux à vendre ou à hypothéquer puisque les derniers restants ont été vendus par l'équipe municipale précédente, parfois à vils prix et que les taux d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties et sur la taxe d'habitation sont supérieurs aux taux moyens départementaux et nationaux pour des communes comparables.

Depuis l'élection de mars 2008, l'équipe municipale conduite par M Lerat n'a pas réalisé de nouveaux investissements et n'a fait que gérer les dépenses engagées par l'équipe précédente pour la réalisation et l'aménagement de la salle des fêtes.

Les déficits constatés aujourd'hui ne sont pas imputables à la gestion de la nouvelle équipe municipale.

La situation très délicate des finances de la commune résulte de l'impéritie de l'équipe municipale sortante conduite par M Lafont qui a abouti à ce déficit de plus de 35% du budget dont les faits ne peuvent être contestés par les analyses et les décisions de la chambre régionale des comptes et de M Le Percepteur. Ces documents sont consultables en mairie et affichés sur les panneaux prévus à cet effet.

« Définition de l'impéritie : Incapacité, inhabileté; ignorance de ce qu'on doit savoir dans sa profession. L'impéritie de certains fonctionnaires rabaisse le fonctionnarisme aux yeux de l'opinion publique »

II) Le conseil municipal d'Artres, nouvellement élu a donc pris dans l'urgence, le 11 juillet 2008 des dispositions drastiques qui s'imposaient pour rétablir rapidement à terme l'équilibre budgétaire de la commune.

Lors de la réunion en séance extraordinaire du conseil municipal du 11 juillet 2008 qui fait suite au rapport de la cour régionale des comptes du 2 juillet 2008, les décisions suivantes ont été arrêtées et actées :

- Le conseil municipal de la commune d'Artres a pris en considération la transmission des comptes administratifs 2007 et du budget primitif 2008 par Monsieur le Préfet du Nord à la commission d'examen de la cour régionale des comptes résultant de la constatation de la présentation d'un compte administratif 2007 en déficit de plus de 10% .

- Le conseil municipal de la commune d'Artres a fait savoir à M Le Préfet et à M le Président de la chambre régionale des comptes qu'il avait anticipé les propositions de la chambre régionale des comptes en levant **d'une part** un emprunt de 200 000€ afin de couvrir les dépenses d'investissement du à l'achèvement de la salle des fêtes et au défaut d'attribution d'une subvention budgétée mais non obtenue et en augmentant, **d'autre part** également à hauteur de 10% les quatre taxes locales pour couvrir le remboursement des intérêts de cet emprunt.

- Afin de parvenir très rapidement à un retour à l'équilibre budgétaire, le conseil municipal a décidé lors de la réunion du 11/07/2008 d'appliquer immédiatement les recommandations de la chambre régionale des comptes en annulant notamment les budgets des dépenses imprévues investissement et fonctionnement de l'année 2008 et a pris la décision de s'abstenir jusqu'au retour à l'équilibre comptable d'ouvrir de nouvelles dépenses de fonctionnement et d'investissements autres que celles prévues au budget primitif 2008 modifié et ce, à partir du 11 juillet 2008 .

Conclusion

Le conseil municipal nouvellement élu hérite d'une situation financière de la commune désastreuse due aux extravagances de gestion de l'équipe municipale précédente. Il a du prendre des mesures drastiques et immédiates pour redresser les comptes. Il a également pris une sanction à l'encontre de Mlle Malewicz, ancienne attachée communale qui avait en charge la gestion financière de la commune sous le contrôle de l'équipe municipale précédente conduite par M Lafont.

Son absence de professionnalisme et de neutralité vis à vis de l'équipe municipale nouvellement élue a conduit un conseiller municipal à déposer une motion de défiance à son encontre, à proposer son adoption par un vote à bulletin secret et à son inscription au registre des actes administratifs.

III) Les raisons de la proposition du vote d'une motion de défiance à l'encontre de M Malewicz Iseult ; ancienne attachée communale.

Lors de la séance extraordinaire du 11 juillet 2008, le conseil municipal a procédé au vote à bulletin secret d'une motion de défiance à l'encontre de Mlle Malewicz, attachée communale qui, dans l'urgence le 2 avril 2008, a fait voter au conseil municipal nouvellement élu sans l'avertir un compte administratif 2007, établi par l'équipe municipale précédente en déficit de 35%, en falsifiant les données comptables du compte administratif 2007 lors de sa présentation par tableaux synoptiques au conseil municipal nouvellement élu et en ne précisant pas les répercussions de ce déficit et ses conséquences sur le budget primitif 2008 .

En effet, lors de la présentation au vote des élus du compte administratif 2007, Mlle Malewicz n'a ni fait mention que les sections fonctionnement et investissement étaient déficitaires et que le déficit total du compte administratif 2007 s'élevait à plus de 236 000€.

La motion de défiance a été votée à 13 voix pour et deux abstentions.

Mlle Malewicz, qui était la cheville ouvrière de l'équipe municipale précédente ne pouvait ignorer qu'elle faisait voter au conseil municipal nouvellement élu et au représentant légal de la commune, M Le maire, un compte administratif 2007 en déficit de plus de 35%

Si le conseil municipal nouvellement élu de la commune d'Artres avait été informé des véritables résultats du compte administratif 2007, il ne l'aurait pas avalisé à l'unanimité et il aurait débattu de nouvelles orientations au budget primitif 2008 .

Le conseil municipal de la commune d'Artres a fait parvenir un courrier à M Le Préfet du Nord, au Président de la chambre régionale des comptes les tenant informer des décisions prises par la conseil municipal lors de la séance du CM du 11 juillet 2008.

IV) De la rigueur dans la gestion des finances communales.

4.1 Nous assumons cet héritage.

Nous assumons l'héritage laissé par l'équipe municipale précédente et ses conséquences: un déficit 2007 de plus de 236 000€, une trésorerie tendue ; un emprunt de 200 000€ et une hausse de l'assiette fiscale;

Nous allons agir pour rétablir dans les meilleurs délais la situation.

La dégradation de la situation financière de la commune est sérieuse alors que nous devons faire face à l'inflation de dépenses pour l'achèvement de la salle des fêtes, à des dépenses imprévues et aux hausses des tarifs et de prix de toute nature .

Pour combler ce déficit abyssal, nous ne pouvons compter malheureusement que sur nous mêmes. Tout porte à croire, en effet, compte tenu de la situation et de la conjoncture économique actuelle, que les subventions et dotations de fonctionnement et d'investissement accordées par l'Etat et d'autres organismes, au cours des prochaines années, seront revues en baisse.

4.2 Un seul mot d'ordre : « se serrer les coudes ».

Cette situation nouvelle pour notre commune aura un impact sur les décisions que le conseil municipal aura à prendre aux cours des prochaines années. Dès à présent, l'ensemble du personnel communal a été informé du contenu des deux rapports et de leurs conséquences.

Par ailleurs, compte tenu des constatations effectuées par la chambre régionale des comptes sur la gestion de municipalité précédente, il a été convenu de procéder à une analyse de toutes les dépenses réalisées par l'équipe municipale précédente (examen de tous les marchés et des dossiers à disposition, de ce qui a été budgétisé pour la réalisation de travaux et d'examiner ce qui a été effectivement et concrètement réalisé) au cours de la dernière mandature. Cet examen pourrait être effectué par un organisme tiers spécialisé dans ce genre d'études.

Nous ne sommes peut être pas au bout de nos surprises.

Conclusion générale

« La patience est l'art d'espérer ».

citation de Vauvenargues, *Réflexions et maximes*.

Le conseil municipal nouvellement élu appliquera cette maxime. Nous rétablirons l'équilibre financier de la commune mais il nous faudra beaucoup de temps et de courage.

Le projet de Loi de finances 2009 que le gouvernement s'apprête à faire voter aura un impact sur nos finances locales. En effet, la règle du « volume zéro » auquel l'État s'astreint de faire progresser ses dépenses, s'appliquera dans toute sa rigueur aux collectivités locales. Alors que nous avons à gérer des dépenses de fonctionnement en hausse de 5% par an, les dotations de l'État ne seront en progression que de 2%. Par ailleurs l'incorporation de certains concours dans l'enveloppe normée (comme le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) sur les investissements publics locaux aura certainement pour conséquence une diminution de recettes attendues en 2009.

Faute de recettes, il faudra donc couper dans les dépenses.

JM Richez
Conseiller municipal
Titulaire Val Métropole

